

collectif  
insertion  
probation

la  
cgt

[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)

**SPIP 44-85**

## Misère !!!

**SPIP : Mission d'insertion, d'aide et d'assistance,**  
**au SPIP 44, le plus dur, c'est les 363 derniers jours de l'année !!!**

Madame La Directrice Fonctionnelle du SPIP 44,

Votre note de service du 2 janvier 2017 achevant définitivement fin les aides financières directes à la PPSMJ (via les tickets multi-services, cartes téléphoniques, tickets de transport en commun...) ainsi que la suppression de la quasi-totalité des subventions aux associations est loin d'être anodine. Sur la forme, encore une fois, vous faites fi de la consultation des OS en CTS ou des personnels concernés, ce point n'ayant même pas été abordé en réunion de service. De surcroît, il aura fallu attendre qu'un collègue de permanence se trouve confronté au traitement d'une urgence sociale sans plus aucun moyen pour y faire face pour que vous daigniez nous faire part de cette décision prise sans la moindre concertation!

La diminution des crédits comme argument et l'évidente nécessité de subventionner les trois associations citées dans votre note est fallacieuse. La vérité est que votre choix de ventilation du budget 2017 est politique. Elle est axée sur la lutte contre la radicalisation.

La lecture des deux derniers budgets du SPIP 44, 2014 et 2015, (en attendant la diffusion du budget 2016 si vous avez l'occurrence de l'inscrire à l'OJ d'un prochain CTS!) parle d'elle-même: un crédit pharaonique créé en 2015 pour la lutte contre la radicalisation prévu ironiquement dans les "dépenses de réinsertion" n' a pu que grever celui des aides directes : en 2014: 5500 € et en 2015: 270€ ! Et tout ça pour 5 personnes signalées radicalisées actuellement au SPIP 44 !

Faut-il vous rappeler que nos missions d'insertion, d'aide et d'assistance sont encore prévues dans le Code de Procédure Pénale (art D573) ?

Faut-il vous rappeler l'extrait du commentaire de la règle 1 des règles européennes relative à la probation : *"la spécificité des services de probation par rapport à d'autres services consiste à privilégier l'assistance, la guidance et la motivation dans leurs contacts avec les délinquants."* ?

Faut-il vous rappeler la règle 18 des règles européennes relative à la probation : *"La structure, le statut et les ressources des services de probation doivent correspondre au volume des tâches et des responsabilités qui leur sont confiées et doivent refléter l'importance du service public qu'ils assurent."* ?

Faut-il méconnaître les situations d'endettement et le tissu économique précaire de nos publics ?

Faut-il vous rappeler que l'aide financière participe de la mission de réinsertion, de lutte contre la récidive, du droit à la dignité des PPSMJ ?

Que va t-il se passer pour un probationnaire à la rue, sans aucun moyen et au risque important de récidive ? La seule orientation vers les dispositifs de droit commun qui doivent désormais se passer complètement des moyens dont nous pouvions disposer pour intervenir en urgence et dans l'attente de leur intervention ? Ces dernières années les agents du spip 44 avaient considérablement réduit les aides financières. Preuve en est le reliquat des 90 titres restants au titre de l'année 2016 et que les dons ne sont pas une gabegie dans le budget d'insertion d'un SPIP.

A chaque fois une évaluation sociale a montré la nécessité vitale et exceptionnelle de secourir les sortants de prison, les semi-libres en attente d'ouverture de leurs droits sociaux, de certains tiganistes qui durant l'exécution de leurs heures de TIG n'ont même pas un repas quotidien ou de certaines personnes en situation irrégulière exclus des aides d'Etat ? Nombreux sont les partenaires sociaux qui nous interpellent comptant sur des aides financières relais pour des personnes prises en charge par le SPIP ? Où sont les moyens minimum favorisant la fameuse prévention de la récidive dont notre administration n'a de cesse de se gargariser ?

Vous aviez déjà délibérément fait disparaître tout financement pour des nuitées d'hôtel d'urgence en 2016 sans nous en informer et encore une fois pour déléguer l'insertion par le logement aux partenaires de "droit commun" sur lesquels nous sommes censés pouvoir compter en cas d'urgence mais qui n'ont en réalité jamais la moindre place à nous proposer en cas de besoin !

Voilà donc, à l'aube de cette nouvelle année, les véritables étrennes offertes aux agents du SPIP 44 : l'éradication désormais totale de toute forme d'aide directe pour nos publics pourtant de plus en plus précarisés.

Voilà donc les SPIP de plus en plus mis sous tutelle de l'idéologie absolue de la coercition, piétinés au travers de multiples injonctions contradictoires.

Enfin, merci pour vos bons voeux Mme la Directrice, et effectivement l'année 2017 ne manquera pas, à nouveau, de nous solliciter fortement, essentiellement au regard de l'absence de fond quant à la politique de réinsertion.

Le 4 janvier 2017

La CGT SPIP 44-85